

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 21 novembre 2025
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Limoges
N° 27477

VO le code de l'urbanisme, notamment ses articles
L. 123-1 et R. 123-10
VO la délibération en date du 8 juillet 2019 approuvant le
Plan local d'urbanisme de Limoges
VO notamment les documents et les plans annexes, à
savoir :
- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune
de Limoges
- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune
de Limoges
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les
annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la
commune de Limoges

ARRÊTÉ
ARTICLE 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont
mise à jour au vu des documents annexes au présent arrêté.
A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :
- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité
publique de protection des domaines ferroviaires (D) actualisée par son
gestionnaire.
ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du
public à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent
arrêté.
ARTICLE 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Limoges et au siège de
Limoges Métropole, d'après un mode.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 21 novembre 2025
N° 27477
LIMOGES MÉTROPOLÉ

Accusé de réception - Modèles de lettres
des administrations - 2015-2016 - 10/11/15
N° 27477 - 2015-2016 - 10/11/15

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27477.pdf
(.pdf, 8,3 Mo)



TÉLÉCHARGER